

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: - (2001)
Heft: 544

Artikel: Le TGV Paris-Genève en moins de 3 heures?
Autor: Ramseyer, Gérard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886188>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le TGV

Paris-Genève

en moins de

3 heures ?

Comme je le proclame souvent, je préfère un train qui roule à un train dont on parle. Les échéances de construction sont donc les suivantes :

Pour le TGV

Léman - Mont-Blanc

- la convention franco-suisse a été signée en novembre 1999
- sont en cours d'établissement les plans d'avant-projets sommaires
- la déclaration d'utilité publique est attendue pour 2004
- le début des travaux peut s'imaginer en 2004 également et l'inauguration de cette ligne du Haut-Bugey réhabilitée 24 mois plus tard, à savoir en 2006.

Pour le Bouclage ferroviaire de Genève

- le vote de principe du Grand Conseil genevois (Parlement) remonte à avril 2000
- le rôle de la Confédération Helvétique a été clarifié par l'adoption d'une motion du Conseil des Etats au Gouvernement fédéral en mars 2001, qui est maintenant en mains du Conseil national
- la décision de principe de cofinancement (2/3 des frais incombent à la Confédération et aux CFF) est attendue pour l'automne 2001
- le lancement de ce chantier de quelques 600 à 700 millions de francs suisses peut s'imaginer en 2004 et son achèvement en 2007.

Par **Gérard RAMSEYER**,

Président du Conseil d'État,

Chef du Département de justice et police
et des transports.



Genève a donc pris de manière déterminée le parti du rail. En 1947, un membre du Gouvernement pouvait dire que "Genève avait manqué tous ses rendez-vous avec le rail", en matière de politique des déplacements, nous apportons la preuve que cette époque est révolue.